



Procès-Verbal

Commission d'Organisation des Compétitions

N° 10
10 septembre 2025

Par courriel : Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines
Didier Gantier, Président de la Commission
Patrice Guet, Responsable du pôle Compétitions
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors
Nicolas Menard, Responsable Section Jeunes Masculins
Hubert Bernard, Daniel Roger

Assiste : Isabelle Loreau, assistante

Préambule :

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Didier Gantier, membre du club de St-Viaud Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Patrice Guet, membre du club de Mésanger AS (516995), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré sur Loire (502138), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Nicolas Menard, membre du club du FC Entente du Vignoble (581794), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 09 du 02 Septembre 2025 sans réserve.

Section Féminines

Calendriers

- **U18F à 8**

Suite au courriel du club de Derval Sc Nord, la Commission a procédé à une inversion de numérotation dans le groupe.

- **Féminines à 8**

La Commission enregistre le retrait de l'équipe 1 du club Gf St-Père Océane (560413) dans le championnat seniors à 11 groupe A et l'intègre dans le championnat seniors à 8.

De ce fait, le groupe A se retrouvant à 8 équipes, la Commission établit un nouveau calendrier du groupe A.

Tableaux de ventilation

- **Seniors Féminines**

La Commission a finalisé le tableau des accessions et relégations entre chaque phase pour le championnat de Départemental 4 Féminine. A l'issue de la première phase, six équipes accéderont au groupe supérieur. Ces éléments seront intégrés en annexe du Règlement des Championnats Seniors Féminines.

- **U18 Féminines**

La Commission a finalisé le tableau des accessions et relégations entre chaque phase pour le championnat U18 Féminine à 11. Ces éléments se trouvent en annexe de ce PV et seront intégrés en annexe du Règlement du Championnat U18 Féminin.

- **U15 Féminines**

La Commission a finalisé le tableau des accessions et relégations entre chaque phase pour le championnat U18 Féminine à 11. Ces éléments se trouvent en annexe de ce PV et seront intégrés en annexe du Règlement du Championnat U18 Féminin.

Section Jeunes Masculins

La Commission a reçu certains courriels de clubs insatisfaits de l'élaboration des calendriers.

La Commission rappelle qu'elle met tout en œuvre pour satisfaire les clubs mais ne peut pas toujours le faire au moment de la numérotation des équipes au regard de la multiplicité des demandes adressées et doit prioriser par rapport aux installations mises à disposition des clubs.

Elle prend note des remarques des clubs pour l'établissement des calendriers de la 2^{ème} phase du championnat.

La Commission prend note de la demande du club de Nantes Toutes Aides Fc (523294) et modifie les calendriers suivants :

- Retrait de l'équipe 1 du club de Nantes Toutes Aides Fc dans le championnat U16 D1 groupe C
- Transfert de l'équipe 1 du club de Vertou Foot Es du championnat U16 D1 groupe C vers le groupe B
- Engagement de l'équipe 2 du club de Nantes Toutes Aides Fc dans le championnat U17 D2 groupe E

Engagements - Desideratas

Art.8.4 des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes masculins :

«4. Il sera demandé à chacun des clubs du District de Football de Loire-Atlantique de saisir :

- Désiderata d'horaire, d'alternance et/ou jumelage éventuel
 - Terrain utilisable par chacune des équipes pour ces compétitions ;
- Ces renseignements sont à renseigner pour chaque équipe du club.

5. L'ensemble du dossier devra être saisi sur Footclubs avant les dates limites fixées par le Comité de Direction du

District de Football de Loire-Atlantique.

Les retards constatés à la réception seront sanctionnés par une amende fixée par le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

6. Tout engagement dans une compétition organisée par le District de Football de Loire-Atlantique vaut acceptation des présents règlements ainsi que du règlement spécifique à la compétition dans laquelle l'équipe est engagée ».

La Commission relève que le club de Nantes Toutes Aides Fc a fait une demande de modification d'engagement de son équipe U16 après le 26 août 2025, date butoir des engagements, et amende ce club de la somme de 35 € :

- 523294 Nantes Toutes Aides Fc

Tableaux de ventilation

La Commission a finalisé le tableau des accessions et relégations entre chaque phase dans chaque catégorie d'âge (U14, U15, U16, U17 et U18) et a préparé les modalités de composition des chapeaux pour le tirage au sort des groupes Accès Ligue en Phase 2. Ces éléments se trouvent en annexe de ce PV et seront intégrés en annexe du Règlement des Championnats Jeunes masculins.

Section Seniors Masculins

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article.

Article 35 : «1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
 - b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.
2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5.

- Toutes les feuilles de match du week-end du 07 septembre ont été reçues

Étude du dossier

Match n° 53884851 Le Croisic Batz Fccs 1 / Missillac Fc 1 Seniors D3 Masculin groupe A du 07.09.2025

La Commission a reçu un courriel du club Le Croisic Batz Fccs informant l'oubli d'avoir noté sur la FMI le joueur n° 05.

La Commission met le dossier en attente d'informations complémentaires.

Matches reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

Suite au tirage de la Coupe des Pays de la Loire, la Commission reporte les rencontres de championnat de Départemental 4 prévues le dimanche 14 septembre 2025 à une date ultérieure qui sera fixée par la Commission :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
53997616	Seniors D4	La Limouzinière Fclb 1 / Nantes Fcta 2	14.09.2025	A fixer
53996623	Seniors D4	Loireauxence Bcm 1 / St-Géréon Réveil 2	14.09.2025	A fixer
53996619	Seniors D4	Mésanger As 3 / Nantes St-Félix Ccs 1	14.09.2025	A fixer
53996489	Seniors D4	Rougé Esp. 1 / Vay Marsac Fc 2	14.09.2025	A fixer
53996354	Seniors D4	St-Nazaire Méan 1 / Avesac Fégréac Sc 2	14.09.2025	A fixer

Section Football Loisir

La Commission enregistre le retrait de l'équipe 1 du club de St-Nazaire Immaculée.

La Commission rétablit le groupe F avec un calendrier à 6 équipes.

Engagements - Desideratas

Art.8 des règlements des championnats loisirs masculins :

«4. Il sera demandé à chacun des clubs du District de Football de Loire-Atlantique de saisir :

- Désiderata d'horaire, d'alternance et/ou jumelage éventuel
 - Terrain utilisable par chacune des équipes pour ces compétitions ;
- Ces renseignements sont à renseigner pour chaque équipe du club.

5. L'ensemble du dossier devra être saisi sur Footclubs avant les dates limites fixées par le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Les retards constatés à la réception seront sanctionnés par une amende fixée par le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

6. Tout engagement dans une compétition organisée par le District de Football de Loire-Atlantique vaut acceptation des présents règlements ainsi que du règlement spécifique à la compétition dans laquelle l'équipe est engagée ».

La Commission relève que le club de St-Nazaire Immaculée (528847) a retiré son équipe après le 26 août 2025, date butoir pour le championnat du Football Loisirs et amende ce club de la somme de 35 €.

Section Futsal

La Commission prend note de l'affiliation du club Nantes Mamba Futsal sous le numéro 565339.

La Commission intègre l'équipe dans le championnat départemental à la place laissant vacante et la Coupe Futsal. L'équipe Nantes Mamba Futsal jouera ses rencontres le lundi à 21h00 dans le gymnase du Port Boyer à Nantes

Afin que le club puisse disposer des accès aux licences, la Commission reporte la 1ère rencontre de Nantes Mamba Futsal à une date ultérieure :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
54434177	D1 Futsal	Nantes Mamba Futsal 1 – St-Herblain Pépite 2	22.09.2025	A fixer

Le Président,
Didier Gantier



L'Assistante,
Isabelle Loreau



Scénario n°1

Scénario n°2

 Nombre d'équipe(s)	Relégation de R2 en D1							
	0 descente ▼	1 descente ▼	2 descentes ▼	3 descentes ▼	4 descentes ▼	5 descentes ▼	6 descentes ▼	7 descentes ▼
Si 1 accession en R2 <i>suite aux barrages</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
	8	7	6	6	5	4	3	2
Maintiens en D1 <i>(sur 10 équipes)</i>								
	1	2	3	3	4	5	6	7
Relégations en D2 <i>(sur 10 équipes)</i>								

	Relégation de R2 en D1								
	0 descente ▼	1 descente ▼	2 descentes ▼	3 descentes ▼	4 descentes ▼	5 descentes ▼	6 descentes ▼	7 descentes ▼	
Accession en D1 <i>(sur 10 équipes)</i>	2	2	2	1	1	1	1	1	
Maintiens en D2 <i>(sur 10 équipes)</i>	7	6	6	6	5	4	3	2	
Relégations en D3 <i>(sur 10 équipes)</i>	1	2	2	3	4	5	6	7	

	Relégation de R2 en D1									
	0	1	2	3	4	5	6	7		
	descente	descente	descentes	descentes	descentes	descentes	descentes	descentes		
	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼		
	2	2	1	1	1	1	1	1		
Nombre d'équipe(s)	Accession en D2 <i>(sur 10 équipes)</i>									
	7	7	7	6	5	4	3	2		
	Maintiens en D3 <i>(sur 10 équipes)</i>									
	1	2	3	4	4	5	6	7		
	Relégations en D4 <i>(sur 10 équipes)</i>									

D4 FÉMININES

À l'issue de la Phase 1

Les 3 premiers de chaque groupe accèdent au groupe supérieur (6 équipes en matchs aller-retour)

Les 5 derniers de chaque groupe sont reversés dans le groupe inférieur (10 équipes en matchs aller)

À l'issue de la Phase 2

Relégation de R2 en D1

Accession en D3 (depuis le groupe supérieur)

Nombre d'équipe(s)

1	2	3	4	5	6
descente	descente	descentes	descentes	descentes	descentes
▼	▼	▼	▼	▼	▼
2	2	2	1	1	1

	Relégation de R2 en D1							
	0	1	2	3	4	5	6	7
	descente ▼	descente ▼	descentes ▼	descentes ▼	descentes ▼	descentes ▼	descentes ▼	descentes ▼
Si 0 accession en R2 suite aux barrages	0	0	0	0	0	0	0	0
Maintiens en D1 (sur 10 équipes)	8	8	7	6	5	4	3	2
Relégations en D2 (sur 10 équipes)	2	2	3	4	5	6	7	8

	Relégation de R2 en D1							
	0 descente	1 descente	2 descentes	3 descentes	4 descentes	5 descentes	6 descentes	7 descentes
Accession en D1 <i>(sur 10 équipes)</i>	2	1	1	1	1	1	1	1
Maintiens en D2 <i>(sur 10 équipes)</i>	6	7	6	5	4	3	2	1
Relégations en D3 <i>(sur 10 équipes)</i>	2	2	3	4	5	6	7	8

	Relégation de R2 en D1						
	0 descente ▼	1 descente ▼	2 descentes ▼	3 descentes ▼	4 descentes ▼	5 descentes ▼	6 descentes ▼
Nombre d'équipe(s)	Accession en D2 <i>(sur 10 équipes)</i>						
	2	1	1	1	1	1	1
	Maintiens en D3 <i>(sur 10 équipes)</i>						
	6	7	6	5	4	3	2
	Relégations en D4 <i>(sur 10 équipes)</i>						
	2	3	4	4	5	6	7

D4 FÉMININES

À l'issue de la Phase 1

Les 3 premiers de chaque groupe accèdent au groupe supérieur (6 équipes en matchs aller-retour)

Les 5 derniers de chaque groupe sont reversés dans le groupe inférieur (10 équipes en matchs aller)

À l'issue de la Phase 2

Relégation de R2 en D1

Accession en D3 (depuis le groupe supérieur)

Nombre d'équipe(s)

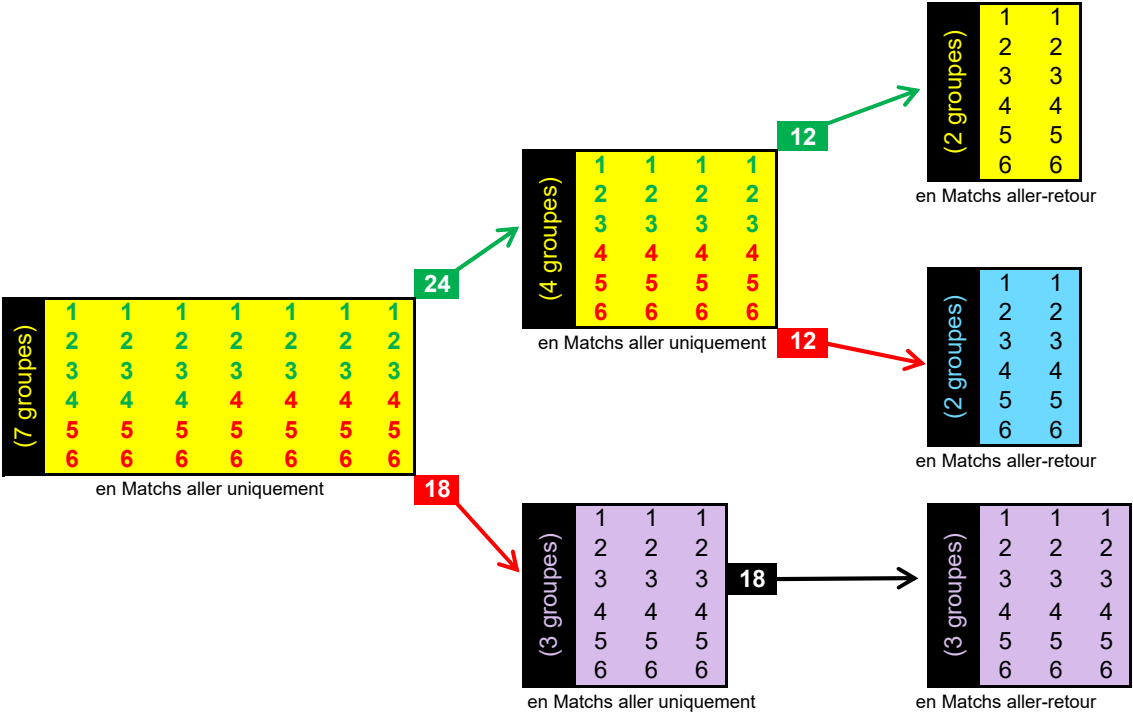
0	1	2	3	4	5	6
descente ▼	descente ▼	descentes ▼	descentes ▼	descentes ▼	descentes ▼	descentes ▼
2	2	2	1	1	1	1

U15F (foot à 11) - saison 25/26

Phase 1
du 21/09 au 12/10

Phase 2
du 09/11 au 07/12

Phase 3
du 18/01 au 24/05



U18F (foot à 11) - saison 25/26

Saison 2026 / 2027

Phase 1
du 21/09 au 26/10

Phase 2
du 09/11 au 07/12

Phase 3
du 18/01 au 24/05

U18 Région

(6 groupes)	1	1	1	1	1	1
	2	2	2	2	2	2
	3	3	3	3	3	3
	4	4	4	4	4	4
	5	5	5	5	5	5
	6	6	6	6	6	6

en Matches aller uniquement

18

D1 (4 groupes)	1	1	1
	2	2	2
	3	3	3
	4	4	4
	5	5	5
	6	6	6

en Matches aller uniquement

6

12

D1 (Accès Ligue) (1 groupe)	1
	2
	3
	4
	5
	6

en Matches aller-retour

1

16

D2 (3 groupes)	1	1	1
	2	2	2
	3	3	3
	4	4	4
	5	5	5
	6	6	6

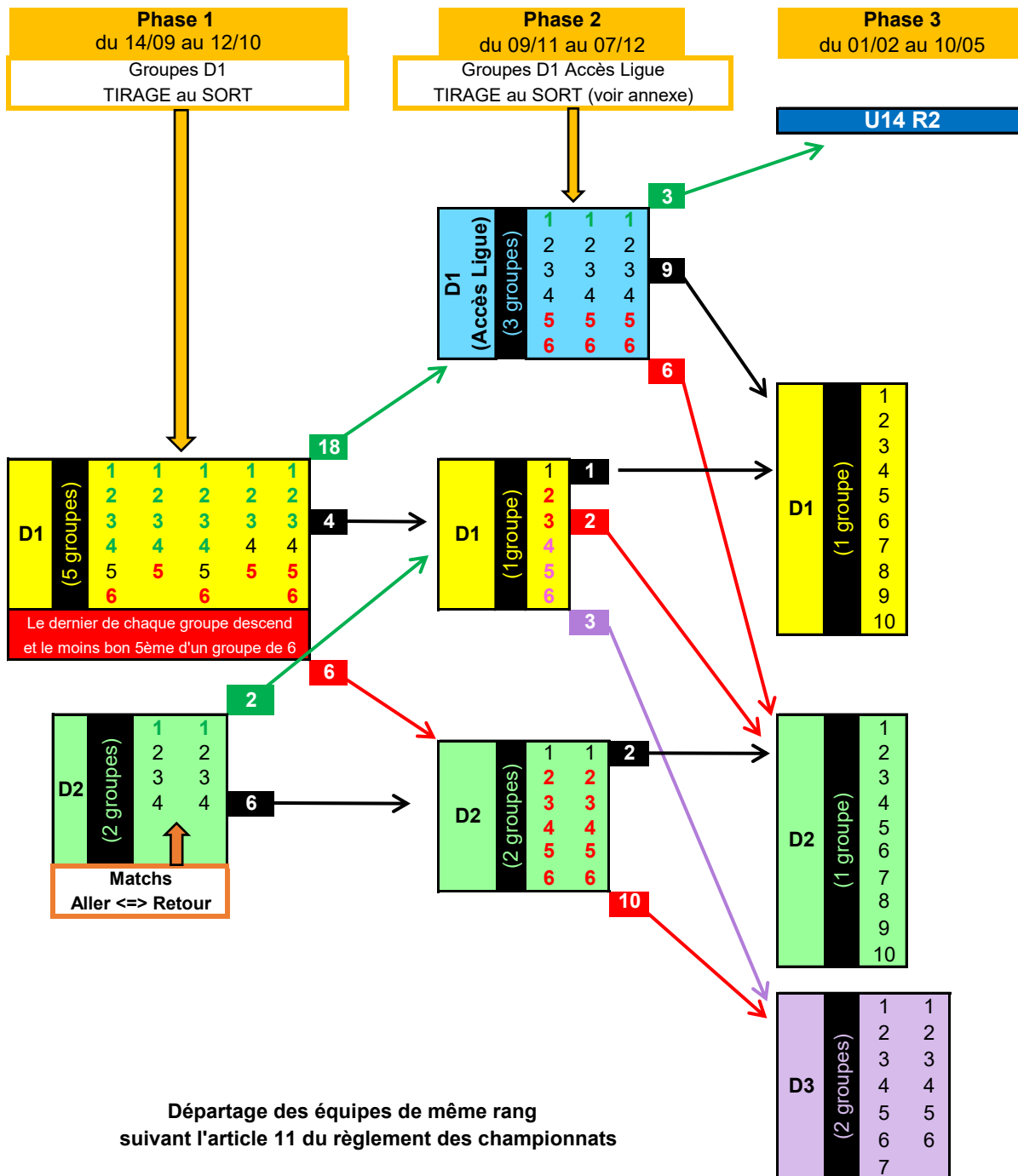
en Matches aller uniquement

16

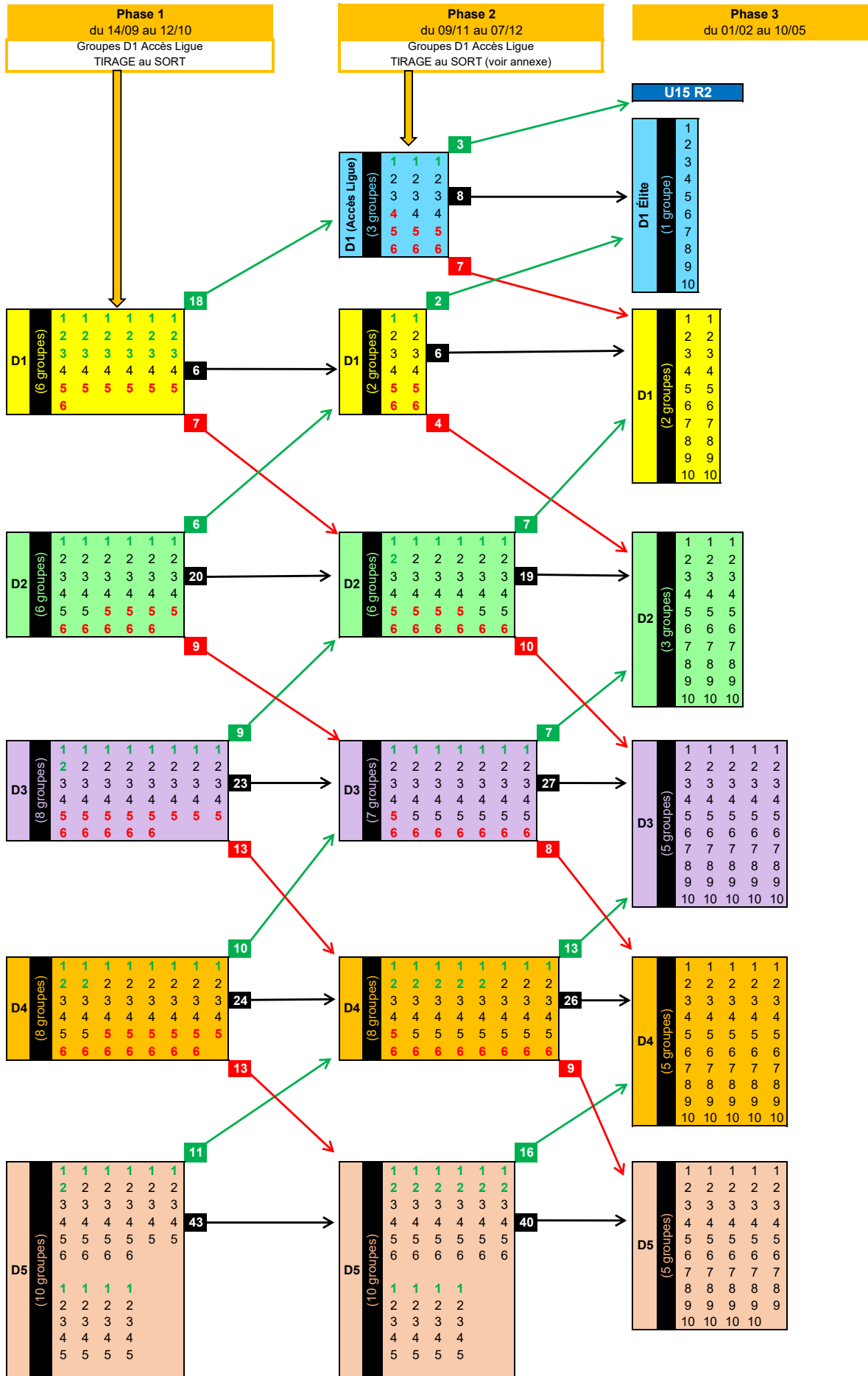
(5 groupes)	1	1	1	1	1
	2	2	2	2	2
	3	3	3	3	3
	4	4	4	4	4
	5	5	5	5	5
	6	6	6	6	6

en Matches aller-retour

U14M - saison 25/26



U15M - saison 25/26



Départage des équipes de même rang suivant l'article 11 du règlement des championnats

U16M - saison 25/26

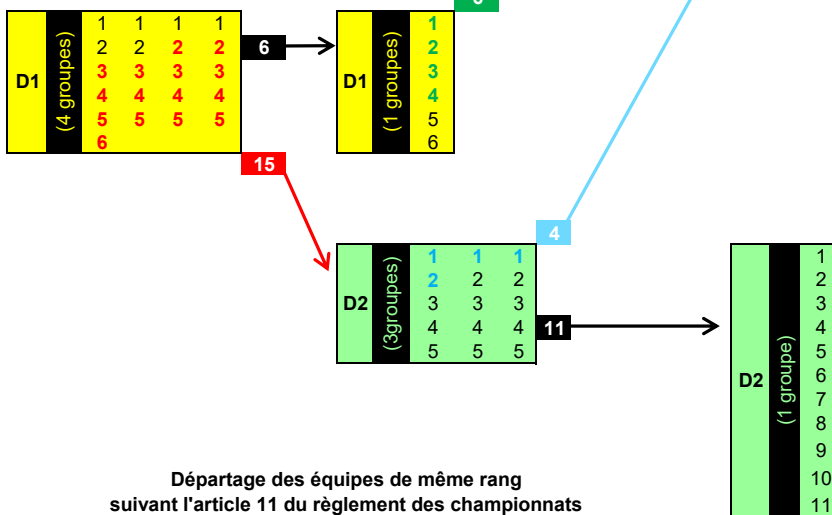
Phase 1
du 14/09 au 12/10

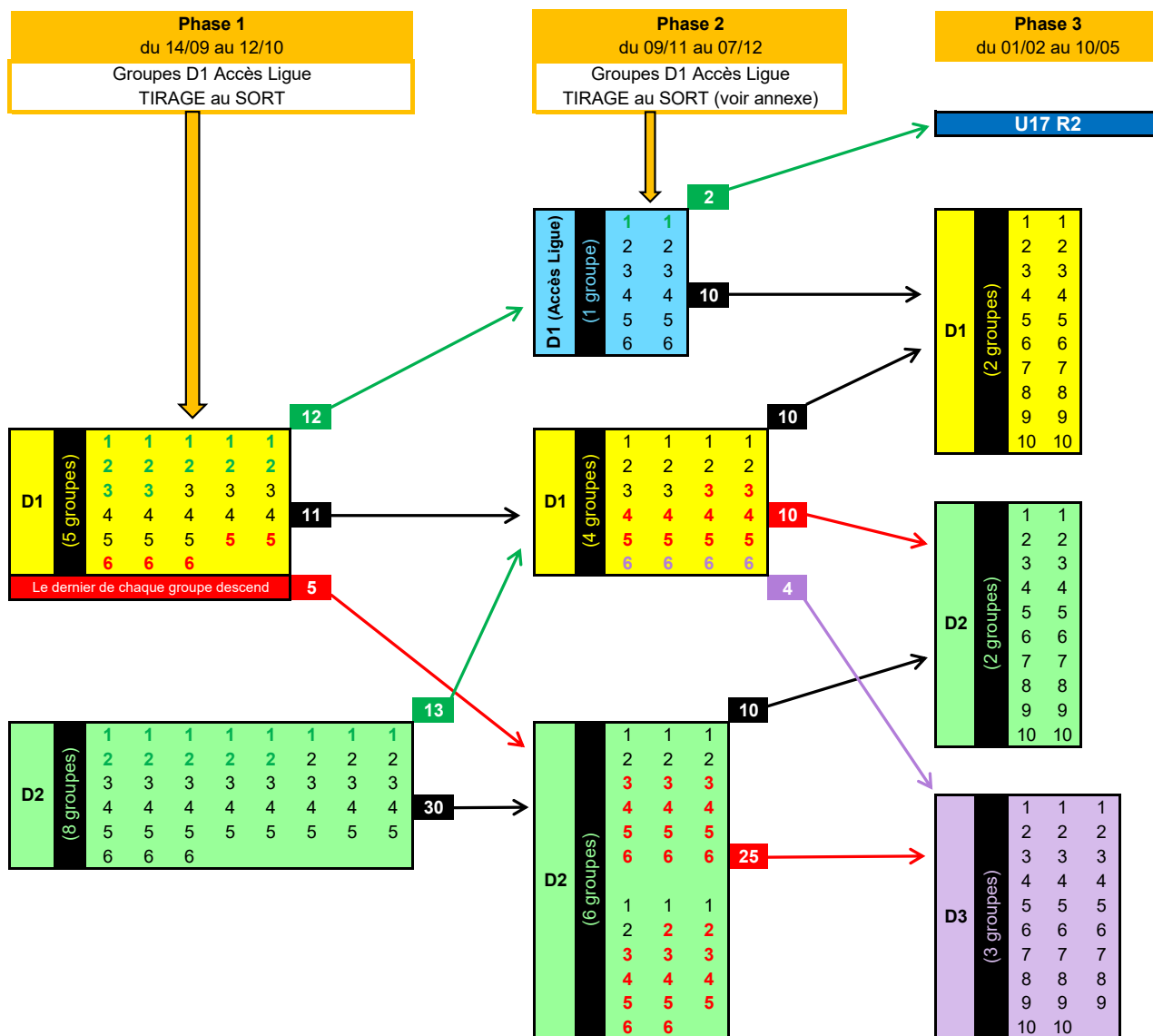
Phase 2
du 09/11 au 07/12

Phase 3
du 01/02 au 10/05

Saison 2026/2027

U17 R2





Départage des équipes de même rang suivant l'article 11 du règlement des championnats

U18M - saison 25/26

Phase 1
du 14/09 au 12/10

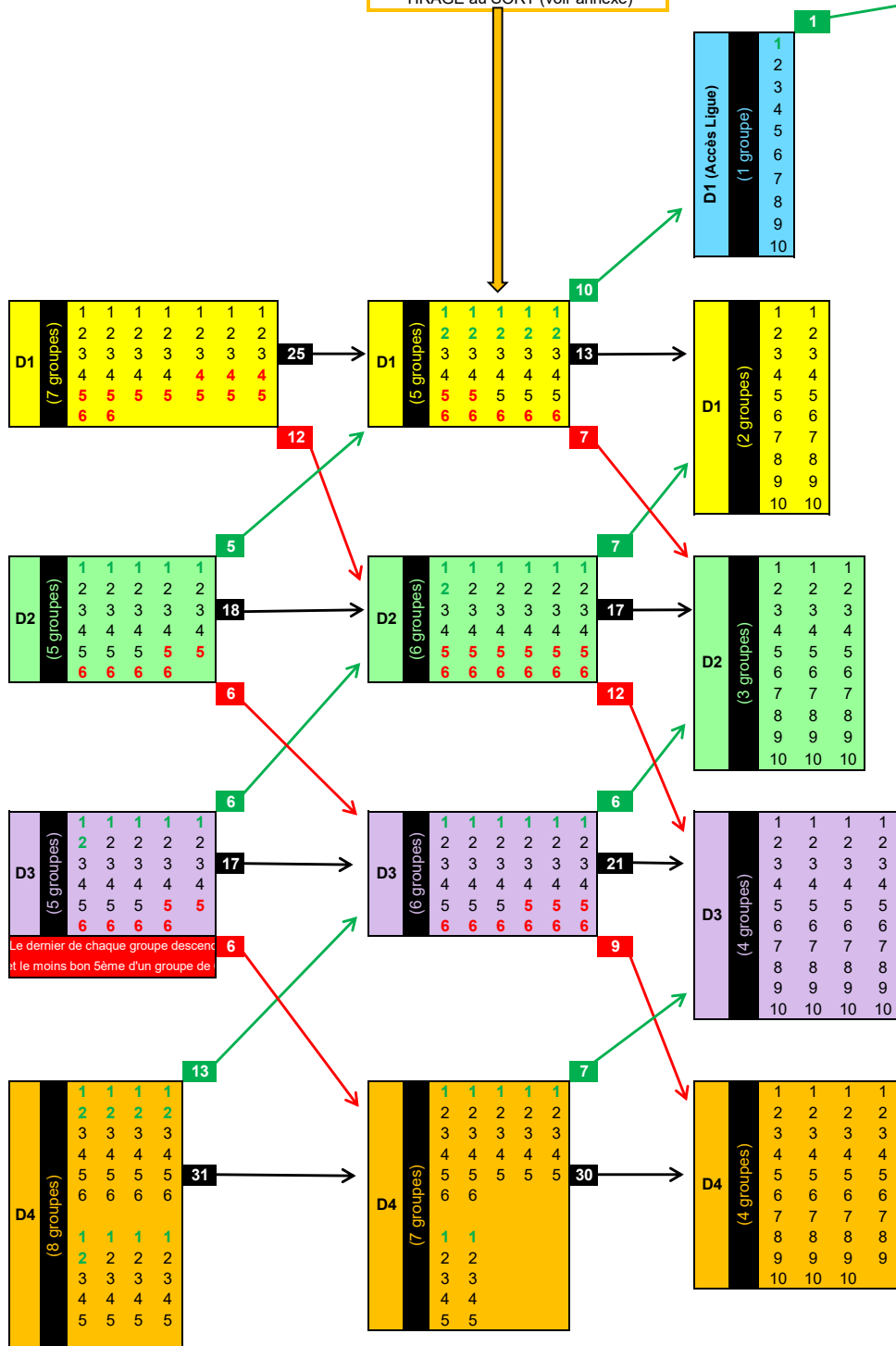
Phase 2
du 09/11 au 07/12

Groupes D1
TIRAGE au SORT (voir annexe)

Phase 3
du 01/02 au 10/05

Saison 2026 / 2027

U19 R2



Départage des équipes de même rang suivant l'article 11 du règlement des championnats